



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 768

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4^e jour du mois de septembre 2018, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 768 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 708 code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

| | |
|--|------------------|
| Avis de motion | 6 août 2018 |
| Présentation et dépôt d'un projet de règlement | 6 août 2018 |
| Avis public annonçant l'adoption du règlement | 16 août 2018 |
| Consultation des employés | août 2018 |
| Adoption du règlement | 4 septembre 2018 |

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 5 septembre 2018.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier